



Projet associatif APREH 2022-2027

L'audace et l'innovation au service des personnes accompagnées



— Le **“vivre ensemble”**
dans une société où les
personnes vulnérables
deviennent acteurs, **est**
un engagement fort de
l'APREH

Le mot de **La Présidente**

Marie-Caroline BERARD

Ce nouveau projet associatif est le trait d'union entre l'héritage de l'APREH et l'avenir envisagé sereinement par le choix résolu de l'innovation.

En effet, ce projet se veut fidèle aux valeurs humanistes qui animaient les fondateurs. Leur détermination, à accueillir les enfants en difficulté dans les établissements scolaires ainsi que le soutien aux familles, était entière. Le respect de la personne accompagnée et la qualité de cet accompagnement, qui imprégnaient chacune de leurs actions, sont aujourd'hui notre héritage le plus précieux.

Ce projet est le fruit du travail des membres du conseil d'administration et du comité directeur accompagnés par HETIS et le CREAL dont les « formateurs » ont su nous guider, pas à pas, sur le chemin de la réflexion collective et de la vision commune de l'avenir de l'association.

L'écriture de ce document vient après la pandémie du Covid 19 et la tempête Alex qui ont été deux événements révélateurs de nos capacités à affronter les difficultés et à créer des solutions conformes à nos valeurs et notre éthique.

L'avenir de l'APREH est de continuer à tracer son chemin avec audace et ambition.

L'association, forte de l'engagement de son conseil d'administration et de ses professionnels, aborde une ère nouvelle remplie d'exigences de toutes sortes avec une belle énergie.

Ce projet associatif se veut résolument audacieux, innovant, toujours en progression et plus que jamais à l'écoute du projet de vie de la personne que nous avons pour mission d'accompagner au plus juste et au plus loin. Il est notre livre de bord, destiné à être amélioré, réactualisé et adapté sans cesse.

Rien n'est jamais abouti, tout est perfectible !

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Le mot du **Directeur Général**

Christophe DUCOMPS

Par la concrétisation de son nouveau projet associatif, l'APREH affirme sa volonté d'inscrire son action dans l'évolution et la transformation de l'offre en faisant sienne la garantie du libre choix de vie des personnes accompagnées, dans la perspective d'atteinte d'une société plus inclusive.

La déclinaison opérationnelle du projet associatif dans les axes du CPOM s'inscrit dans le droit fil de la stratégie politique de l'APREH dont le fondement est celui, par analogie avec un tétraptyque, d'un tableau à quatre volets tels la vie personnelle, professionnelle, citoyenne et inclusive.

Le virage inclusif, sous-tendu par le « vivre ensemble » dans une société où les personnes vulnérables deviennent acteurs, est un engagement fort de l'APREH en accordance avec les évolutions sociétales mais aussi et surtout avec les valeurs portées et réaffirmées dans ce projet associatif.

Précisément, ce projet, fruit d'un travail collégial fondé sur la pluralité, la complémentarité, la synergie des réponses avec l'implication efficace de nos partenaires d'HETIS et du CREAL, matérialise l'expression des visions et stratégies politiques, tout en tenant compte de l'association, de son histoire mais également des enjeux et priorités à court et moyen terme dans le contexte des politiques publiques actuelles.

La mise en œuvre du pouvoir d'agir des personnes accompagnées caractérise ce projet associatif ainsi que la résolution de se tourner vers l'avenir par l'innovation en matière d'accompagnement et de structuration pour notre entité gestionnaire, projet non dénué d'une certaine audace qui certes ne permet pas de tout faire, pour paraphraser un homme d'état célèbre, mais bien de tout entreprendre !



L'APREH

Aujourd'hui, fruit d'une histoire déjà longue

L'APREH s'est développée progressivement, en même temps que la structuration du secteur au sein duquel elle intervient. Elle s'est saisie de l'évolution législative, elle l'a parfois anticipée pour développer son activité et sa stratégie d'intervention.

D'abord centrée sur les enfants et plus précisément l'inadaptation scolaire, l'association s'est progressivement, voire rapidement intéressée au public adulte.

De même d'abord centrée exclusivement sur l'aire niçoise, elle s'est rapidement étendue sur l'ensemble du département, s'inscrivant à la fois sur la zone littorale, dans le moyen et l'arrière-pays.

Le mouvement historique de l'association laisse apparaître quatre temps forts :

- Le temps de la **création**
- Le temps du **développement**
- Le temps de la **spécialisation**
- Le temps de l'**innovation et de l'audace**



Une histoire construite à partir de valeurs

Ces valeurs se caractérisent par :

- Le refus de discrimination
- Une culture du partenariat et sa volonté de contractualiser des modes de coopération,
- Une relation d'aide et d'accompagnement instaurée auprès des personnes qui s'inscrit dans une approche humaniste (l'intérêt porté aux autres) mais ancrée dans des pratiques professionnelles,
- Une volonté d'instaurer des lieux et des conditions propices à l'échange et à la socialisation avec les personnes accompagnées,
- Une capacité à déployer une force de travail au profit de l'intérêt général et d'être force de proposition au sein des collectifs de travail,
- Une capacité à innover et expérimenter des réponses favorisant la prise en charge ou le soutien des personnes,
- Une volonté de défendre un savoir vivre institutionnel : la chaleur de l'accueil, une position permanente d'écoute...

Ces valeurs se déclinent au service des personnes par :

- Une volonté de rendre les personnes autonomes et de les aider à développer et exercer leur citoyenneté,
- La conviction que les personnes sont acteurs de leur propre histoire, en capacité d'amorcer un changement dans leur parcours et sujets de droit,
- Le respect de la liberté d'engagement des personnes accompagnées,
- Une pratique professionnelle centrée sur la personne avec tolérance et sans jugement.

HUMANISME



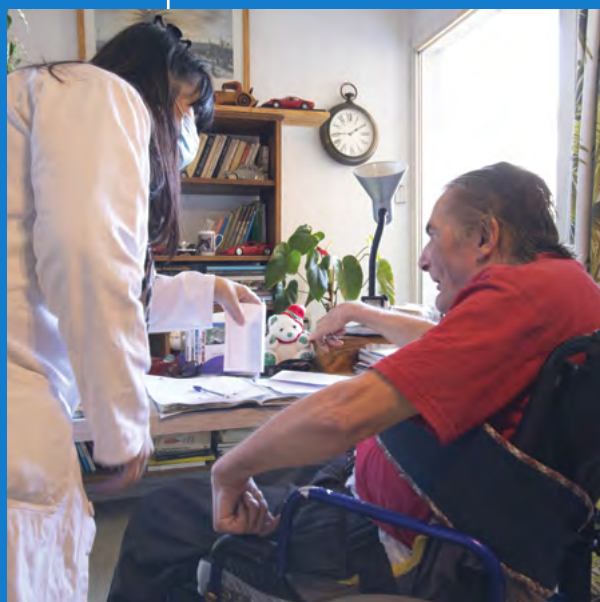
RESPECT



APREH



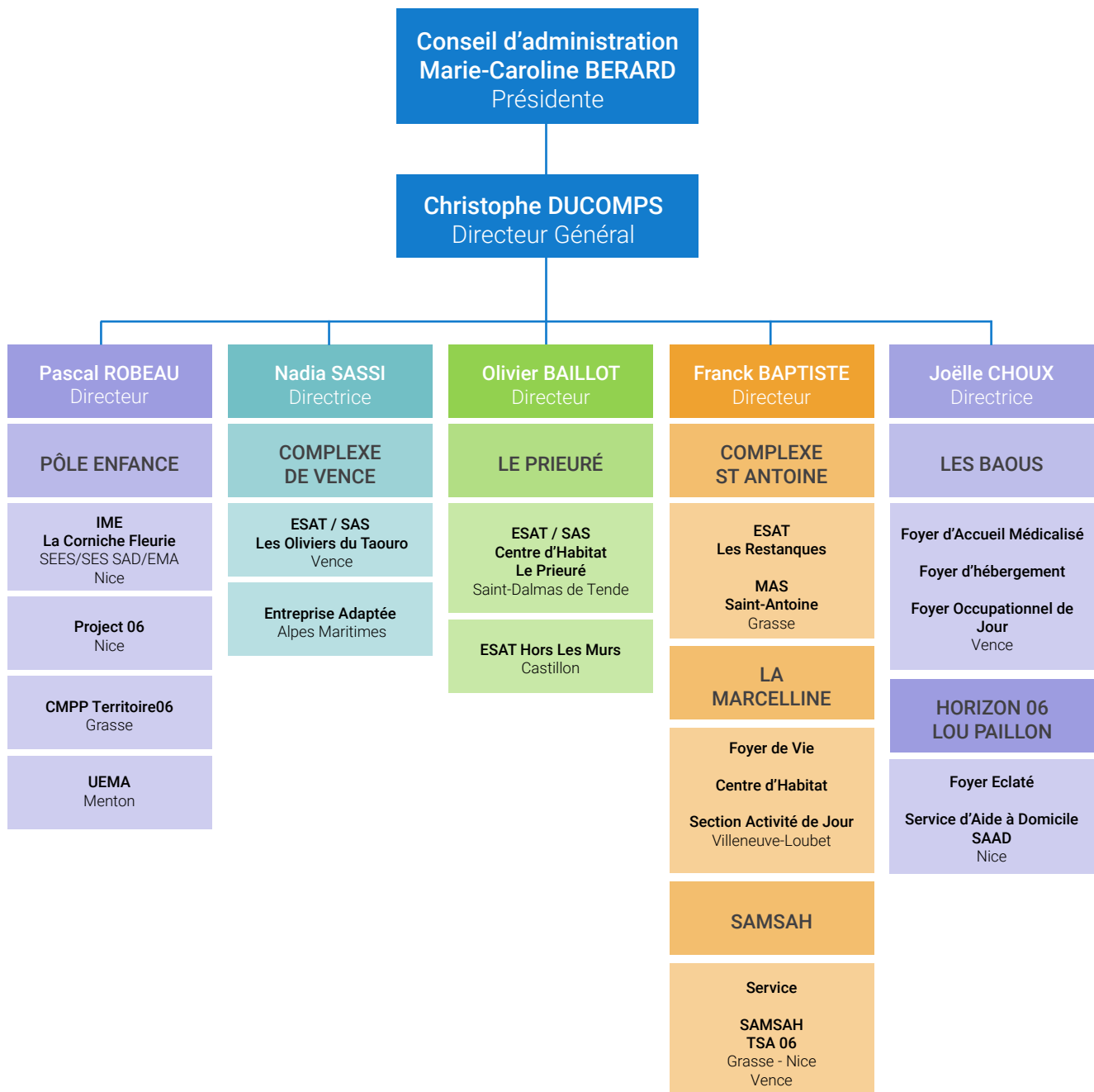
LAÏCITÉ



OUVERTURE

L'APREH

aujourd'hui, c'est une organisation



L'APREH

L'association en quelques chiffres



21

Établissements et services implantés dans le département des Alpes-Maritimes

10

Répartis sur 10 sites géographiques et 1 siège social

350

Professionnels assurent la prise en charge et l'accompagnement des usagers présentant des déficiences intellectuelles, des troubles de l'apprentissage, des handicaps psychiques (dont l'autisme, les TSA, les TED), sensoriels, physiques moteurs ou encore des maladies orphelines.

640

Personnes en situation de handicap accompagnées

L'APREH

Budget annuel

5 596 157 €

(DONT GESTION PROPRE)

FINANCEMENT CONSEIL DÉPARTEMENTAL

8 103 875€

■ La Marcelline
FV / CH / SAJ

■ Le Prieuré
CH / SAS

■ FOYER ECLATÉ - SAAD Horizon 06

■ SAS Les Oliviers du Taouro

■ FOJ Le Pont de Taouro

■ Les Baous
Foyer Hébergement

■ Les Baous
FAM (Hébergement)

■ SAMSAH TSA 06

FINANCEMENT ARS

11 903 779€

■ IME La Corniche Fleurie
SEES

■ IME La Corniche Fleurie
SESSAD

■ EMA
Équipe Mobile d'Appui

■ UEMA
Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants avec
Autisme

■ ESAT Les Oliviers du Taouro

■ ESAT Le Prieuré

■ ESAT Les Restanques

■ MAS Saint-Antoine

■ SAMSAH TSA 06

■ Les Baous
FAM (Soins)

■ PROJECT 06

■ CMPP Territoire 06

L'APREH

Les axes du projet 2022/2027

AXE 1

ADAPTER LE MODÈLE ASSOCIATIF AU CONTEXTE EXTERNE

01

- Faire évoluer le modèle associatif

- Intégrer les exigences environnementales

- Faire évoluer l'identité associative

- S'ouvrir au monde de l'entreprise, de la cité...

- Inviter le monde extérieur

AXE 3

AJUSTER LES LOGIQUES D'ACTION

03

- Adapter les établissements aux besoins du public

- Développer le pôle enfance

- Proposer une offre de service coconstruite

- Faire évoluer les logiques d'accompagnement

AXE 2

DIVERSIFIER ET TRANSFORMER L'OFFRE DE SERVICE

02

- Développer la logique de parcours

- Adapter les dispositifs en direction des personnes handicapées vieillissantes

- Développer l'habitat inclusif

- Développer la participation des acteurs

AXE 4

FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION

04

- Transformer les modalités de gestion

- Diversifier les sources de financement

- Faire évoluer et adapter les systèmes d'information

- Développer la recherche

- Développer une politique RH ambitieuse

L'APREH

Un projet sous l'angle de la vie inclusive

L'idée d'une société inclusive tourne le dos à un paradigme qui accroît le nombre de personnes empêchées de bénéficier des moyens d'apprendre, de communiquer, de se cultiver, de travailler, de créer...

Une société inclusive n'est pas un club dont certains membres, privilégiés, pourraient capter l'héritage social à leur profit pour en jouir de façon exclusive. Une société inclusive, c'est une société sans privilèges, exclusivités et exclusions. Chacun d'entre nous est héritier de ce que la société a de meilleur et de plus noble.

Chacun a un droit égal à bénéficier de l'ensemble des biens sociaux, qu'il s'agisse de l'école et autres lieux de savoir, des transports, des espaces culturels, etc. Le patrimoine humain et social, légué par tous nos devanciers et consolidé par nos contemporains doit être ou devenir accessible à tous.

Cet idéal d'inclusion va bien au-delà de la question du handicap. Une société inclusive se conçoit à l'encontre de la dérive, trop fréquente, consistant à donner davantage aux déjà-possédant et des parts réduites à ceux qui, ayant le moins, nécessiteraient le soutien le plus affirmé. Elle remet en question les mécanismes par lesquels les premiers augmentent leur avantage sur les seconds, en réalisant des plus-values et en capitalisant les comforts.

La gageure d'une société inclusive est de réunifier les univers sociaux hiérarchisés pour forger un "nous", un répertoire commun, une

communauté où la solidarité avec les plus fragiles est dictée par une proximité de destin. La logique inclusive peut véritablement être considérée comme un changement de paradigme par rapport à la volonté intégratrice jusque-là dominante. En effet si Intégrer consiste à faire entrer un élément extérieur dans un ensemble, à l'incorporer, cet élément extérieur est appelé à s'ajuster au système préexistant. Ainsi, dans l'intégration, ce qui prime est l'adaptation de la personne: si elle espère s'intégrer, elle doit, d'une manière souvent proche de l'assimilation, se transformer, se normaliser, s'adapter ou se réadapter. Par contraste, une organisation sociale est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise, pour offrir, au sein de l'ensemble commun, un "chez-soi pour tous", sans toutefois neutraliser les besoins, désirs ou destins singuliers.

Une société dite "inclusive" s'adapte aux différences de la personne, va au-devant de ses besoins afin de lui donner toutes les chances de réussite dans la vie. L'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire ne peut s'envisager sans l'appui et le savoir-faire du secteur médico-social.

Mais, pour être acteurs de l'inclusion, les associations doivent se positionner comme des lieux ouverts, créant des passerelles avec le milieu ordinaire.





Siège social APREH

549, boulevard Pierre Sauvaigou
06480 LA COLLE SUR LOUP
04 93 24 54 00

www.apreh.org